

# Cahier des charges techniques du Plan d'Évaluation du Programme INTERREG V- A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) phase 1

**CCTP/53-2017**

Décembre 2017

## Sommaire

<b>1. Objet, estimation du marché et mode de paiement.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Spécificités: les évaluations de la phase 1 du Plan d'Evaluation objet de ce contrat .....</b>	<b>5</b>
2.1. E 1 Incitativité et sélectivité des axes 1 et 3: .....	5
2.2. E2 Evaluation intermédiaire de mise en œuvre du programme.....	9
2.3. E3 Evaluation à mi-parcours de la stratégie de communication.....	12
2.4. S1 Suivi annuel de la qualité des opérations en cours .....	16
2.5. S2 Revue à mi-parcours du cadre de performance .....	19
2.6. E4 Évaluation des objectifs spécifiques: Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3) .....	20
2.7. D'autres spécificités: langues de travail .....	24
2.8. D'autres spécificités: domaines de connaissance des évaluations .....	24
2.9. D'autres spécificités: format des livrables .....	24
2.10. D'autres spécificités: sous-traitance .....	25
2.11. D'autres spécificités: modifications de l'équipe proposé par le prestataire .....	25
<b>3. Contenu de l'offre technique (enveloppe 2 rubrique 11.2 PCAP).....</b>	<b>25</b>

## Cahier des charges techniques pour le contrat du Plan d'Évaluation du Programme INTERREG V- A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) phase 1, pour le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées

### 1. Objet, estimation du marché et mode de paiement

Le présent cahier des charges a pour objectif de fixer les conditions techniques pour le marché public de la première phase du Plan d'évaluation du programme INTERREG V- A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), pour le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (ci-après dénommée la « CTP »).

La CTP est une structure de coopération transfrontalière, la Communauté de Travail des Pyrénées, qui a été créée en 1983 sous l'impulsion du Conseil de l'Europe. Depuis 2007, la Communauté de Travail des Pyrénées est Autorité de Gestion du Programme opérationnel de coopération territoriale entre l'Espagne, la France et l'Andorre pour la période 2007-2013 (POCTEFA) ainsi que pour la période 2014-2020.

Le programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) a approuvé un plan d'évaluation qui comprend 12 évaluations. Chaque évaluation a un objectif différent, ainsi que des objectifs et des questions d'évaluation ciblés de son objet d'évaluation. Le programme a divisé le plan en deux phases, l'une allant jusqu'à 2020 et l'autre jusqu'à 2024.

Le présent contrat a pour objet la mise en œuvre de la première phase du Plan d'évaluation du programme INTERREG V- A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), qui comprend six évaluations. Lesdites évaluations ainsi que le budget maximal pour chacune d'entre elles figurent dans le tableau suivant: le système pour déterminer le prix est forfaitaire (ce calcul a été fait avec l'estimatif des jours):

PLAN D'ÉVALUATION	Budget max. / évaluation (TVA compris)	Estimatif jours travail/déplacements compris/TVA compris*
E1 - Motivation et sélection des axes 1 et 3	60 000 €	60 journées/1000€
E2 – Evaluation intermédiaire de mise en œuvre du programme	45 000 €	45 journées /1000€
E3 - Evaluation à mi-parcours de la stratégie de communication	30 000 €	30 journées /1000€
S1 - Suivi annuel de la qualité des opérations en cours	50 000 €	50 journées /1000€
S2 - Révision du cadre de performance à mi-parcours	55 000 €	55 journées /1000€
E4 - Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3)	40 000 €	40 journées /1000€
<b>TOTAL PLAN EVALUATION PHASE 1</b>	<b>280 000 €</b>	<b>280 journées /1000€</b>

\* Estimation de 1 000 euros par jour de travail de conseil, qui inclut les déplacements, la TVA et toute autre dépense du prestataire.

Le plan d'évaluation encadre les évaluations du POCTEFA 2014-2020.

Il identifie les principales questions évaluatives, précise l'organisation des évaluations et permet d'anticiper les besoins liés à leur bonne réalisation (en termes de moyens humains et financiers, de collecte de données, etc.).

CCTP/53-2017 - Cahier des charges techniques

Page 3 sur 26

Il fixe les modalités de mobilisation du partenariat, d'utilisation des résultats, de mise à disposition des évaluations auprès du public. Il sera, le cas échéant, complété au cours de la vie du programme pour y intégrer des questionnements complémentaires, voire des évaluations supplémentaires, motivés par exemple par des évolutions imprévues du contexte, ou un écart important des résultats par rapport aux objectifs.

Document stratégique, le plan d'évaluation a vocation à accompagner la mise en œuvre du programme et à soutenir son pilotage dans une logique de résultats. Il vise à<sup>1</sup> :

- permettre un pilotage et une prise de décision avisés, sur la base des conclusions des évaluations successives ;
- améliorer la qualité des évaluations menées tout au long de la programmation<sup>2</sup>, dans la mesure où elles sont planifiées, où la collecte des données nécessaires est anticipée et où les moyens nécessaires à la conduite des évaluations sont prévus, en adéquation avec les évaluations envisagées ;
- alimenter les rapports annuels d'exécution du programme en éléments d'explication et d'appréciation de sa mise en œuvre et de son efficacité.

Ce plan d'évaluation est relatif au programme INTERREG V A Espagne – France –Andorre (POCTEFA 2014-2020). Il couvre les 5 axes d'intervention du programme ainsi que l'axe d'assistance technique.

## Contexte de l'évaluation

Le programme INTERREG V A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) a programmé 121 projets entre le premier et le deuxième appel à projets (ce dernier comporte une décision provisoire).

Ces projets sont répartis entre les 5 axes d'intervention du Programme. Le montant FEDER s'élève à 142,4 M, en plus de l'assistance technique. En résumé, 80% du FEDER disponible a été programmé entre les 5 axes. Il a été distribué de la façon suivante :

Axe prioritaire	Priorité d'investissement	Nombre de projets
1	1b	33
	3b	7
2	5a	8
	5b	8
3	6c	24
	6d	7
4	7c	9
5	8e	14
	9a	10
6	AT	1
		<b>121</b>

<sup>1</sup> European Commission, Guidance document on evaluation plans, avril 2014.

<sup>2</sup> La Commission européenne a jugé moyenne la qualité des évaluations sur la période de programmation 2007-2013.

## Mode de paiement

Le paiement de chaque évaluation (E1, E2, E3, S1, S2 y E4 A1,A2,A3,S1,S2 et A4) sera effectué par virement bancaire sous conditions d'une présentation et d'une approbation préalables des livrables finaux ainsi que sur présentation de la facture correspondante. Cette information est complétée sur le PCAP.

Les projets seront évalués selon le protocole de gouvernance décrit dans le paragraphe 1.2 du Plan d'Évaluation INTERREG V-A Espagne-France-Andorre POCTEFA 2014-2020. L'évaluation sera aussi basée sur le contenu du cahier des charges techniques et de l'offre de l'équipe d'évaluation.

Le calendrier prévisionnel est le suivant:

PLAN D'ÉVALUATION	Budget max. / évaluation (TVA compris)	Date livrables finaux et date facture
E1 - Motivation et sélection des axes 1 et 3	60 000 €	Diciembre 2018
E2 – Evaluation intermédiaire de mise en œuvre du programme	45 000 €	Diciembre 2018
E3 - Evaluation à mi-parcours de la stratégie de communication	30 000 €	Diciembre 2018
S1 - Suivi annuel de la qualité des opérations en cours	50 000 €	50% décembre 2019 50% décembre 2020
S2 - Révision du cadre de performance à mi-parcours	55 000 €	Abril 2019
E4 - Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3)	40 000 €	Diciembre 2020
<b>TOTAL PLAN EVALUATION PHASE 1</b>	<b>280 000 €</b>	

## 2. Spécificités: les évaluations de la phase 1 du Plan d'Evaluation objet de ce contrat

### 2.1. E 1 Incitativité et sélectivité des axes 1 et 3:

E1	Incitativité et sélectivité des axes 1 et 3
Axe(s) et OS concernés	<p><b>Axe 1 - Dynamiser l'innovation et la compétitivité</b></p> <p><b>OS1-</b> Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+i</p> <p><b>OS2-</b> Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération</p> <p><b>OS3-</b> Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du</p>

	<p>territoire transfrontalier à l'international</p> <p><b>Axe 3 - Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales</b></p> <p><b>OS6-</b> Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable</p> <p><b>OS7-</b> Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers</p>
<p><b>PI concernés</b></p>	<p><b>1b-</b> Favoriser des investissements des entreprises dans la R&amp;I et le développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur</p> <p><b>3b-</b> Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation</p> <p><b>6c-</b> Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel</p> <p><b>6d-</b> Protéger et restaurer la biodiversité et les sols en favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000 et des infrastructures vertes</p>
<p><b>Nature de l'évaluation</b></p>	<p>Mise en œuvre du programme : analyse de l'<b>incitativité</b>, c'est-à-dire la capacité à faire émerger les projets attendus, et de la <b>sélectivité</b>, la capacité à soutenir les projets les plus contributifs au développement de la recherche collaborative et de l'innovation, ainsi qu'à la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales</p>
<p><b>Objet et justification de l'évaluation</b></p> <p><b>Contenus minimaux de l'évaluation</b></p>	
<p>Les axes 1 et 3 mobilisent plus de la moitié (51,7%) de l'enveloppe FEDER totale (respectivement 49,8 M€ et 48 M€). Ces dotations sont à la hauteur des enjeux de recherche et développement, d'innovation, de valorisation de la richesse patrimoniale et de préservation de la qualité des écosystèmes du territoire de coopération transfrontalière.</p> <p>Ces deux axes s'inscrivent dans la continuité du programme 2007-2013, avec l'ambition de faire émerger de nouvelles actions et <b>d'aller plus loin dans le développement de la recherche et de l'innovation</b> ainsi que dans la <b>préservation et la valorisation des ressources naturelles</b> du territoire transfrontalier. Cette évaluation a pour objet d'apprécier cette <b>capacité à « faire émerger »</b> et à <b>produire davantage de résultats</b> en soutenant les projets <b>les plus contributifs</b> à cette ambition.</p> <p>Ils ont été les axes les plus demandés lors des deux premiers appels à projets.</p> <p>La personne chargée de l'évaluation présentera <b>un document d'évaluation pour chaque axe</b>, soit un document d'évaluation de l'axe 1 et un autre document d'évaluation de l'axe 3.</p> <p>Ces deux documents contiendront au moins quatre parties et une synthèse finale.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'analyse des <b>mesures d'incitation</b> et de la <b>sélection</b>.</li> <li>2. La révision de tous les indicateurs de ces axes : définitions, méthodologie de collecte de données, prévisions et exécution, ainsi qu'ajustement des données, le cas échéant.</li> <li>3. Les éléments pour le rapport annuel 2017 et 2018 : la situation de chaque axe, les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les résultats.</li> <li>4. L'analyse des questions d'évaluation prioritaires et secondaires, dans la mesure du possible.</li> </ol>	

## 5. La synthèse.

### Questions évaluatives prioritaires

#### Incitativité en faveur des projets de recherche et d'innovation (axe 1)

1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il un effet incitatif sur :

- les projets collaboratifs de recherche et d'innovation des acteurs transfrontaliers (OS1) ?
- le développement de technologies innovantes pour un usage plus rationnel des ressources (OS2) ?
- le développement d'outils ou de méthodes de travail conjoints pour le développement d'entreprises à l'international (OS3) ?

Critères de jugement	Éléments à observer
Les actions soutenues (investissements dans les équipements, actions de mise en réseau, etc.) ont permis de faire émerger de nouvelles collaborations entre acteurs de R&D&I transfrontaliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• elles ont créé des lieux d'échanges</li> <li>• elles ont permis de repérer des thèmes de projets communs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'investissements dans les infrastructures et équipements collaboratifs, d'action de mise en réseau</li> <li>• Origine des nouvelles collaborations</li> </ul>
Le programme a permis de faire émerger des technologies innovantes pour un usage plus rationnel des ressources (effet levier des financements du POCTEFA, rôle de l'animation du programme, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détail des plans de financement des projets (part FEDER / part des autres financements publics et privés)</li> <li>• Appréciation de l'incitativité du programme par les porteurs de projet</li> </ul>
Les freins au développement d'outils conjoints pour l'internationalisation des entreprises sont levés (financements, compétences, changements de pratiques, différences de législation, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motifs d'abandon ou de report des projets</li> <li>• Appréciation de l'incitativité du programme par les porteurs de projet</li> </ul>

#### Incitativité et sélectivité pour les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel (OS6)

1.2. Les modalités de mise en œuvre de l'OS6 (animation thématique, types d'actions identifiés, critères de sélection, etc.) ont-elles encouragé l'émergence de stratégies conjointes transfrontalières en matière de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme ?

Ces stratégies conduisent-elles à davantage de synergies entre les projets soutenus ?

Critères de jugement	Éléments à observer
Le programme a facilité la mise en contact de partenaires transfrontaliers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'actions d'animation, nombre et profil des participants</li> </ul>
L'accompagnement des porteurs de projet et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des stratégies (finalités,</li> </ul>

de leurs partenaires a facilité la formalisation de stratégies conjointes présentant une valeur ajoutée par rapport à des stratégies locales	objectifs, résultats attendus, etc.) • Points de vue des porteurs de projet, des animateurs et instructeurs du programme
Les actions prévues dans les stratégies conjointes sont complémentaires (il ne s'agit pas de compilations d'actions isolées)	• Caractère intégré des programmes d'actions
<b>Questions évaluatives secondaires</b>	
<p><b>Incitativité et sélectivité pour les projets d'amélioration de la qualité des écosystèmes (OS7)</b></p> <p>1.1. Dans quelle mesure le programme (OS7) encourage-t-il, pour <u>les espaces naturels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la <u>constitution de réseaux</u> de gestion de la biodiversité (parcs, réserves naturelles, etc.) ?</li> <li>- la création de <u>nouveaux outils</u> de gestion des espaces naturels ?</li> <li>- la mise en œuvre de <u>nouveaux plans</u> de gestion ?</li> </ul> <p>1.2. Dans quelle mesure les <u>modalités de sélection des projets</u> relevant de l'OS7 ont-elles permis de soutenir des projets contribuant <u>de façon significative</u> aux objectifs de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes et offrant des garanties de pérennité ?</p> <p><b>Incitativité et sélectivité pour les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel (OS6)</b></p> <p>1.3. Dans quelle mesure l'accompagnement du programme a-t-il fait évoluer les projets de valorisation du patrimoine naturel soutenus (OS6) vers une <u>exemplarité</u> en termes de réduction des impacts environnementaux et de qualité environnementale ?</p>	
<b>Sources d'information et méthode d'évaluation envisagée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse globale des données de suivi des projets</li> <li>➤ Enquête auprès des porteurs de projet</li> <li>➤ Entretiens avec les animateurs et instructeurs du programme</li> <li>➤ Si possible, études de cas sur un échantillon de projets</li> </ul>
<b>Calendrier de travail et livrables</b>	<p>Les deux évaluations (axe 1 et axe 3) seront réalisées au cours de l'année 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant le 15 mai 2018 : éléments préliminaires des paragraphes correspondant à la révision d'indicateurs et d'éléments pour le rapport annuel de 2017. Livrable: 1 document préliminaire</li> <li>- Avant le 15 décembre 2018 : documents complets, accompagnés de la révision actualisée pour le rapport annuel de 2018. Livrables: 1 document intermédiaire septembre et 1 document définitif avant le 31 décembre.</li> </ul> <p>Le prestataire présentera un calendrier détaillé dans sa proposition de travail.</p>
<b>Critères de sélection minimaux de l'équipe de travail</b>	<p>Formation universitaire et experts de l'évaluation.</p> <p>Maîtrise des langues espagnole et française.</p> <p>Connaissance d'INTERREG et/ou des FESI...</p>
<b>Budget maximal</b>	60 000 €, TVA INCLUSE



## 2.2. E2 Evaluation intermédiaire de mise en œuvre du programme

E2 Evaluation intermédiaire de mise en œuvre du programme	
<b>Axe(s) et OS concernés</b>	<b>Axe relatif à l'assistance technique</b> <b>OS11- Gestion et exécution efficace du programme</b>
<b>Nature de l'évaluation</b>	Mise en œuvre du programme : analyse des modalités de mise en œuvre du programme
<b>Objet et justification de l'évaluation</b>	
<b>Contenus minimaux de l'évaluation.</b>	
<p>Le POCTEFA 2014-2020 est la deuxième génération de programme portée par la Communauté de travail des Pyrénées (CTP), et plus précisément par le Secrétariat conjoint. Celui-ci a acquis une expérience de la gestion et d'animation d'un programme au cours de la période 2007-2013. L'évaluation portera sur les <b>processus de gestion et d'animation</b> du programme, sur les évolutions par rapport au programme précédent et sur les éventuelles marges de progression supplémentaires.</p> <p>Par ailleurs le Consorcio de la CTP, structure de coopération transfrontalière, privilégie un <b>fonctionnement partenarial</b>, l'évaluation interrogera l'articulation entre l'assistance technique du programme et les directions opérationnelles des collectivités partenaires.</p> <p>L'axe d'Assistance technique a été programmé en 2017 pour toute la période du programme.</p> <p>La personne chargée de l'évaluation présentera <b>un document d'évaluation</b> sur cet axe d'Assistance technique, qui contiendra au moins quatre parties et une synthèse finale :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Révision des indicateurs d'assistance technique : définitions, méthodologie de collecte de données, prévisions et exécution, ainsi qu'ajustement des données, le cas échéant.</li> <li>2. Éléments pour le rapport annuel 2017 et 2018 : situation de l'axe, progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les résultats.</li> <li>3. Gouvernance et définitions : révision des définitions des organes du programme, leurs rôles et responsabilités. De manière spécifique, le rôle du Comité de Suivi et de l'Autorité de Gestion en ce qui concerne la législation (y compris les articles 110 et 125.4 du Règlement-cadre) sera analysé. Cette évaluation doit servir au partenariat du programme et vis-à-vis des bénéficiaires.</li> <li>4. L'analyse des questions d'évaluation prioritaires et secondaires, dans la mesure du possible.</li> <li>5. La synthèse.</li> </ol>	
<b>Questions évaluatives prioritaires</b>	
<b>Efficacité de l'animation</b>	
<p>2.1. Dans quelle mesure <u>l'animation</u> du programme a-t-elle contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire émerger de nouveaux porteurs, notamment des porteurs privés ?</li> <li>- mettre en relation les acteurs intervenant sur une même problématique sur les deux versants dans le but de faire émerger de nouveaux partenariats, notamment publics / privés ?</li> <li>- sensibiliser les porteurs de projets aux principes horizontaux de l'UE (égalité hommes /</li> </ul>	

femmes, non discrimination, développement durable) et à les accompagner dans leur meilleure intégration ?

Critères de jugement	Éléments à observer
<p>De nouveaux porteurs potentiels, notamment privés, sont identifiés et ciblés dans le cadre des actions d'animation du programme</p> <p>L'animation permet de lever les freins à la mobilisation de nouveaux porteurs</p> <p>L'animation facilite le montage de projets et le dépôt de dossiers de demande d'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'actions d'animation ciblant de nouveaux porteurs potentiels</li> <li>• Perception des porteurs de projets</li> <li>• Part des nouveaux porteurs parmi les bénéficiaires des aides</li> <li>• Satisfaction des nouveaux porteurs concernant l'appui-conseil qu'ils ont reçu</li> </ul>
<p>Des actions d'animation thématiques ont été organisées, elles ont réuni des acteurs publics et des acteurs privés</p> <p>L'organisation de ces actions a facilité les échanges entre acteurs et l'émergence de thèmes de travail communs</p> <p>De nouveaux partenariats ont émergé à l'issue des actions d'animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'actions d'animation thématiques</li> <li>• Part des participants publics / participants privés</li> <li>• Perception des porteurs de projets et des animateurs du programme</li> <li>• Origine des nouveaux partenariats</li> </ul>
<p>Des actions d'information ont été réalisées auprès des porteurs au sujet des principes horizontaux de l'UE</p> <p>L'animation a conduit les porteurs à amender leur projet pour (mieux) tenir compte de ces principes</p> <p>Tous les projets soutenus prennent en compte au moins l'un des 3 principes horizontaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'actions d'animation ciblées sur les principes horizontaux</li> <li>• Prise en compte des principes horizontaux dans les projets soutenus (description initiale et bilan des projets)</li> <li>• Perception des porteurs de projet et des animateurs du programme</li> </ul>

#### Performance de l'assistance technique

Les processus de gestion (système, informatique) et d'animation (animateurs territoriaux, etc.) du programme sont-ils plus performants par rapport au programme précédent ?

Critères de jugement	Éléments à observer
<p>Les délais de réaction du Secrétariat conjoint sont raisonnables et réduits par rapport au programme précédent (réponse aux questions des porteurs, traitement des dossiers, mise en œuvre des recommandations des évaluations, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des délais moyens de traitement des dossiers</li> <li>• Prise en compte des recommandations des évaluations</li> <li>• Points de vue des membres du Secrétariat conjoint et des porteurs de projet</li> </ul>
<p>La répartition des rôles entre le Secrétariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Points de vue des membres du Secrétariat conjoint, des animateurs territoriaux et des</li> </ul>

conjoint et les animateurs territoriaux est claire et optimisée par rapport au programme précédent	porteurs de projet
--	--------------------

### Impact en termes de charge administrative pour les bénéficiaires

La charge administrative pesant sur les bénéficiaires a-t-elle diminué par rapport au programme précédent (simplification des formulaires, téléchargement de documents, justification des dépenses, délais de paiement, etc.) ?

Critères de jugement	Éléments à observer
Le formulaire de candidature est simplifié et plus clair pour le porteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du formulaire de candidature et de l'outil SIGEFA</li> <li>• Evolution du nombre de pièces justificatives demandées aux porteurs</li> <li>• Evolution des délais de paiement</li> <li>• Points de vue des membres du Secrétariat conjoint et des porteurs de projet</li> </ul>
Des améliorations ont été apportées à l'outil SIGEFA, il est plus facile d'utilisation pour les porteurs et rend la gestion plus efficace	
Un système de coûts simplifiés a pu être mis en place et réduit le nombre de pièces justificatives demandées aux porteurs	
Les délais de paiement sont réduits par rapport au programme précédent	

### Questions évaluatives secondaires

#### Valeur ajoutée du pilotage par une structure de coopération transfrontalière

2.4 Quelle est la plus-value de la mise en œuvre du PO par une structure de coopération transfrontalière (Consortio de la CTP créé en 2005) par rapport à un portage par l'une des régions membres ?

#### Sélectivité du programme

- 2.5. Les modalités de mise en œuvre garantissent-elles :
- que les projets sélectionnés sont ceux qui apporteront la meilleure contribution aux objectifs du programme ?
  - que les porteurs fournissent des informations crédibles sur la façon dont ils pérenniseront leur projet après la fin du soutien ? Dans quelle mesure l'animation incite-t-elle les porteurs de projets à anticiper cette question de la pérennité ?

#### Dimensionnement et effet levier de l'assistance technique

- 2.6. Les moyens de l'assistance technique sont-ils proportionnés aux ambitions de mise en œuvre (notamment concernant l'émergence de projets) et de suivi efficace du programme ?
- 2.7. Le partenariat institutionnel s'engagerait-il de la même façon dans la coopération transfrontalière en l'absence d'assistance technique financée par le POCTEFA ?
- 2.8. Dans quelle mesure l'assistance technique du programme s'appuie-t-elle sur l'expertise des directions opérationnelles des collectivités partenaires dans l'émergence et l'instruction des projets de coopération transfrontalière ?

<b>Sources d'information et méthode d'évaluation envisagée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse globale des données de suivi des actions d'assistance technique</li> <li>➤ Enquête auprès des porteurs de projet</li> <li>➤ Entretiens avec les membres du Secrétariat conjoint et les animateurs territoriaux</li> <li>➤ Si possible, analyse du parcours du porteur de projet (de l'idée du projet à la clôture du dossier) sur un échantillon de projets</li> </ul>
<b>Calendrier de travail et livrables</b>	<p>L'évaluation sera réalisée au cours de l'année 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant le 15 mai 2018 : révision d'indicateurs et d'éléments pour le rapport annuel 2017. Livrable: 1 document de révision</li> <li>- Avant le 31 décembre 2018 : documents complets, accompagnés de la révision actualisée pour le rapport annuel de 2018. Livrables: 1 document intermédiaire septembre et 1 document définitif avant le 31 décembre.</li> </ul> <p>Le prestataire présentera un calendrier détaillé dans sa proposition de travail.</p>
<b>Critères de sélection minimaux de l'équipe de travail</b>	<p>Formation universitaire et experts de l'évaluation. Maîtrise des langues espagnole et française. Connaissance d'INTERREG et/ou des FESI...</p>
<b>Budget maximal</b>	<p>45 000 €, TVA INCLUSE</p>

### 2.3. E3 Evaluation à mi-parcours de la stratégie de communication

E3 Evaluation à mi-parcours de la stratégie de communication	
<b>Axe(s) et OS concernés</b>	<b>Axe relatif à l'assistance technique</b> <b>OS11-</b> Gestion et exécution efficace du programme
<b>Nature de l'évaluation</b>	Mise en œuvre du programme : analyse de la mise en œuvre de la stratégie de communication autour du programme
<b>Objet et justification de l'évaluation</b>	
<b>Contenus minimaux de l'évaluation.</b>	
<p>Une <b>stratégie de communication</b> a été adoptée pour accompagner la mise en œuvre du POCTEFA 2014-2020. Elle s'appuie sur 8 outils de communication : un nouveau site Internet, une newsletter mensuelle, les réseaux sociaux, des supports vidéo et photo, des publications promotionnelles, des journées d'information, des guides et fiches d'accompagnement des porteurs de projets ainsi que des dossiers et communiqués de presse.</p> <p>Cette évaluation vise à s'assurer de la bonne réalisation de la stratégie de communication, notamment au regard des objectifs européens de notoriété et de transparence.</p> <p>Les éléments qui seront remis à la personne chargée de l'évaluation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie de communication (approuvée par le Comité de Suivi le 2 décembre 2015).</li> <li>- Les plans de communication annuels (documents qui expliquent les actions réalisées pour la mise en œuvre de cette stratégie).</li> <li>- Les règlements européens qui touchent la communication du programme ou des projets.</li> <li>- Le guide de communication développé par le programme pour aider les projets à respecter leurs obligations de communication.</li> <li>- Le manuel d'utilisation du logo du programme développé par le programme.</li> </ul> <p>La personne chargée de l'évaluation présentera un document d'évaluation qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse de la mise en place des huit outils.</li> <li>- Une analyse des indicateurs de communication établis dans le programme (visites du site web, outils développés pour accompagner les projets,...).</li> <li>- Une analyse des indicateurs de communication établis dans la stratégie de communication.</li> <li>- Une analyse de la pertinence des outils afin de réussir à atteindre les trois grands objectifs de communication du programme indiqués dans la stratégie.</li> <li>- Des recommandations pour pouvoir améliorer la portée desdits objectifs.</li> </ul>	
<b>Questions évaluatives</b>	
<b>Effectivité de la stratégie de communication</b>	
3.1. Les actions de communication sont-elles <u>mises en œuvre</u> conformément à la stratégie de communication ?	
<b>Critères de jugement</b>	<b>Éléments à observer</b>
Des actions de communication sont réalisées régulièrement à destination des publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'actions spécifiques par publics cibles, calendrier / fréquence de ces actions, nombres de destinataires / visiteurs</li> </ul>

identifiées dans la stratégie : citoyens, bénéficiaires, environnement institutionnel de la CTE, partenaires du programme	
Les actions de communication mises en œuvre prennent en compte les principes horizontaux de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception des actions de communication dans une logique de développement durable et dans le respect de la non-discrimination et de l'égalité hommes / femmes</li> </ul>
Les actions de communication mises en œuvre mobilisent différents supports : site Internet, réseaux sociaux, vidéos, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des supports utilisés</li> </ul>

### Efficacité de la stratégie de communication

3.2. Ces actions ont-elles permis de :

- faire connaître largement le programme aux porteurs de projets potentiels ? En particulier, les possibilités de financement et les appels à projets sont-ils connus ?
- d'améliorer auprès de la population transfrontalière, la notoriété du programme, la connaissance du soutien de l'Union européenne en faveur de la coopération, et plus largement le rôle de l'Union européenne dans le développement du territoire

Critères de jugement	Éléments à observer
<p>Les actions de communication sont importantes pour les porteurs des projets de la zone transfrontalières (acteurs public, associations, entreprises...), notamment pour des porteurs de projets nouveaux.</p> <p>Les porteurs des projets sont bien informés sur les fonds européens, le Programme et les modalités d'accès aux aides.</p> <p>Les porteurs des projets connaissent les possibilités de financement par le biais des actions de communication du Programme (notamment avec le lancement des appels à projets).</p> <p>Les projets, ainsi que le Programme, envoient des informations aux medias concernant les cofinancements acquis, le démarrage des opérations, et plus particulièrement sur les résultats atteints en faisant mention de l'aide FEDER reçue. Cette information atteint aux citoyens.</p> <p>Les projets utilisent le logo du Programme comme leur logo du projet (réalisé dans le département de Communication), ce qui donne plus de visibilité au Programme, au</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des actions de communication fixés: objectif, nombre de porteurs de projets, ...</li> <li>• Points de vue des porteurs des projets et gestionnaires du Programme.</li> <li>• Nombre de nouveaux porteurs de projets</li> <li>• Nombre de nouveaux partenariats dans les projets.</li> <li>• Taux d'acceptation des dossiers de demande de subventions déposés.</li> <li>• Nombre de nouvelles publiées dans les Medias sur le Programme et les projets.</li> <li>• Nombre de projets qui utilisent le logo du Programme comme logo du projet.</li> </ul>

<p>drapeau européen, et cet information atteint aux citoyens.</p>	
<p>Les actions de communication qui ciblent aux citoyens ont atteint un large public.</p> <p>La population du territorio connaît:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les fonds FEDER</li> <li>• le Programme et son but</li> <li>• au moins une réalisation soutenue par le Programme</li> <li>• le Programme bénéficie d'un soutien financier de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de connaissance des fonds européens, du Programme, des actions cofinancés par la population du territoire transfrontalier.</li> </ul>

3.3. Dans quelle mesure le dispositif de communication appui l'avancement du Programme sur les OS qui reçoivent moins d'investissements des porteurs de projets?

Critères de jugement	Éléments à observer
<p>Les règles de communication sont plus claires que dans la période précédente.</p> <p>L'accomplissement des obligations de communication est plus simple.</p> <p>L'accomplissement aux porteurs de projets par le SC concernant la communication est continu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de porteurs de projets qui participent aux événements organisés par les responsables de communication</li> <li>• Résultats des enquêtes après les événements.</li> <li>• Réponses aux contrôles de cohérence.</li> </ul>

3.4. Dans quelle mesure le dispositif de communication soutient-il l'avancement du programme en ciblant les OS peu investis par les porteurs de projets ?

Critères de jugement	Éléments à observer
<p>La communication est perçue comme un outil au service de la programmation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception du Comité de suivi et du responsable de la communication du programme</li> </ul>
<p>Le Comité de suivi identifie les OS peu investis, les actions de communication sont programmées en fonction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement du plan d'actions de la stratégie de communication</li> </ul>
<p>Les porteurs de projet sont au courant de l'avancée de la programmation et des OS moins investis, ils se mobilisent sur ces OS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions d'information à destination des porteurs de projet, nombre de participants</li> <li>• Evolution du nombre de dossiers déposés</li> </ul>

<p><b>Sources d'information et méthode d'évaluation envisagée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse des données de visites du site web, souscriptions à la newsletter, fans sur les réseaux, etc.</li> <li>➤ Analyse des données des participants aux événements organisés par le programme.</li> <li>➤ Analyse des entrées dans le moteur de recherche de partenaires.</li> <li>➤ Études, sur un échantillon de projets, sur le degré de complexité du respect des obligations de communication.</li> </ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse globale des données de suivi des actions de communication</li> <li>➤ Enquête auprès des porteurs de projet</li> <li>➤ Entretiens avec les membres du Secrétariat conjoint et des représentants du Comité de suivi</li> <li>➤ Sondage auprès d'un échantillon représentatif d'habitants du territoire</li> </ul>
<b>Calendrier de travail et livrables</b>	<p>Il sera réalisé au cours de l'année 2018, sachant que la date butoir de présentation du document est le 31 décembre 2018.</p> <p>Livrables: 1 document intermédiaire septembre et 1 document définitif avant le 31 décembre.</p>
<b>Critères de sélection minimaux de l'équipe de travail</b>	<p>Formation universitaire et experts de l'évaluation.</p> <p>Maîtrise des langues espagnole et française.</p> <p>Connaissance d'INTERREG et/ou des FESI...</p>
<b>Budget prévisionnel</b>	30 000 €, TVA INCLUSE

#### 2.4. S1 Suivi annuel de la qualité des opérations en cours



Suivi annuel de la qualité des opérations en cours	
<b>Axe(s) et OS concernés</b>	<b>Tous</b>
<b>PI concernés</b>	Toutes
Objet et justification du suivi	
<p>Les gestionnaires du programme (secrétariat conjoint et coordinateurs territoriaux) suivent les projets financés au fur et à mesure de leur mise en œuvre, notamment dans le cadre de visites annuelles. Toutefois, pour prendre davantage de recul par rapport aux projets, l’Autorité de gestion prévoit un suivi annuel de la qualité des opérations en cours, dans une démarche d’amélioration continue de la gestion des projets et du programme.</p> <p>Ce soutien servira aussi à élaborer une partie de l’information qui sera envoyée à la Commission européenne avec les rapports annuels.</p>	
Contenus minimaux du suivi à réaliser	
<p>Sur les 120 projets programmés lors des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> appels à projets, la personne chargée de l’évaluation effectuera une visite sur place au moins auprès de 20 % des projets et elle se coordonnera avec le SC qui réalisera également des visites annuelles.</p> <p>Pour chacun des 120 projets, la personne chargée de l’évaluation effectuera les démarches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un entretien (avec au moins l’un des bénéficiaires du projet).</li> <li>- Un rapport dont le modèle sera défini en collaboration avec l’Autorité de Gestion / le Secrétariat Conjoint.</li> <li>- En outre, 2 photos seront prises pour le cas des visites.</li> </ul> <p>La personne chargée de l’évaluation présentera dans son offre une proposition de modèle avec les contenus minimaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse et respect des réalisations escomptées.</li> <li>- Analyse et respect des indicateurs escomptés.</li> <li>- Analyse et évaluation du partenariat du projet, de la coopération entre les partenaires et de la qualité du projet.</li> </ul> <p>Un calendrier / plan de travail sera présenté en accord avec l’AG / le SC et la sélection des projets pour les visites sur place sera effectuée selon les critères qui seront établis en collaboration avec l’AG / le SC, parmi lesquels l’une des priorités seront les résultats d’indicateurs.</p> <p>Chaque année, la personne chargée de l’évaluation présentera un rapport qui recueillera tous les projets traités au cours de l’année et effectuera une évaluation du suivi par axe. Lors de ladite évaluation, il sera répondu au paragraphe 9 du rapport annuel <i>Évaluation des informations fournies au préalable et progrès réalisés en vue d’atteindre les objectifs du programme, y compris la contribution du FEDER à des changements au niveau de la valeur des indicateurs de résultat, lorsque des données objectives des évaluations seront disponibles.</i></p>	
<b>Calendrier de travail et livrables</b>	<p>Ce suivi sera réalisé durant les années 2018, 2019 et 2020, sachant que le plus grand nombre de visites se concentrera entre les années 2019 et 2020.</p> <p>Lors du <b>troisième trimestre 2018</b>, la personne chargée de l’évaluation présentera le plan de travail pour les 3 années et la</p>

	<p>répartition des projets / visites au cours de celles-ci.</p> <p>En ce qui concerne les visites de l'année 2018 : la personne chargée de l'évaluation présentera un document de suivi contenant les rapports des visites, au plus tard le <b>15 février 2019</b>. Il comprendra également un paragraphe sur <i>l'Évaluation des informations fournies au préalable et progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du programme, y compris la contribution du FEDER à des changements au niveau de la valeur des indicateurs de résultat, lorsque des données objectives des évaluations seront disponibles.</i></p> <p>En ce qui concerne les visites de l'année 2018 : au cours des <u>derniers trimestres 2019 et 2020</u>, la personne chargée de l'évaluation présentera un document de suivi contenant tous les rapports des visites effectuées. Il comprendra également un paragraphe sur <i>l'Évaluation des informations fournies au préalable et progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du programme, y compris la contribution du FEDER à des changements dans la valeur des indicateurs de résultat, lorsque des données objectives des évaluations seront disponibles.</i></p> <p>La personne chargée de l'évaluation visitera durant ces trois années 20 % des projets programmés et dressera un rapport sur les 120 projets programmés.</p> <p><b>Livrables:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 document de suivi de l'année 2018 au plus tard le 15 février 2019</li> <li>- 1 document de suivi de l'année 2019 au plus tard le 15 décembre 2019</li> <li>- 1 document de suivi de l'année 2020 au plus tard le 15 décembre 2020</li> </ul>
<p><b>Critères de sélection minimaux de l'équipe de travail</b></p>	<p>Formation universitaire et experts de l'évaluation. Maîtrise des langues espagnole et française. Connaissance d'INTERREG et/ou des FESI...</p>
<p><b>Budget prévisionnel</b></p>	<p>50 000 €, TVA INCLUSE</p>

## 2.5. S2 Revue à mi-parcours du cadre de performance

Revue à mi-parcours du cadre de performance	
<b>Axe(s) et OS concernés</b>	Tous
<b>PI concernés</b>	Toutes
<b>Objet et justification du suivi</b>	
<p>La revue du cadre de performance à mi-parcours vise à renseigner les indicateurs de réalisation et les indicateurs financiers retenus dans le cadre de performance pour chacun des axes du programme (hors assistance technique). L'atteinte de la valeur cible intermédiaire conditionnant le déblocage de la réserve de performance, cet état des lieux fournira le cas échéant des éléments d'explication de la non-atteinte de la valeur cible, en particulier lorsque l'écart est supérieur à 25% de la valeur cible. Ce travail pourra être élargi à tous les indicateurs de réalisation et de résultat du programme.</p>	
<b>Contenus minimaux de la révision du cadre de performance à réaliser en 2018</b>	
<p>Le renseignement de plusieurs indicateurs du cadre de performance du programme requiert la réalisation d'enquêtes, qui seront effectuées dans le cadre de cette révision d'indicateurs.</p> <p>Dans le document de la révision du cadre de performance de 2018, la personne chargée de l'évaluation devra rassembler au moins tous les éléments établis dans la réglementation européenne et ses recommandations.</p>	
<b>Calendrier de travail et livrables</b>	<p>Le schéma de travail sera présenté au cours du deuxième trimestre 2018.</p> <p>Une proposition d'avant-projet de la révision de la performance sera présentée le 15 septembre 2018.</p> <p>La révision du cadre de la performance sera présentée le 31/12/2018, au plus tard.</p> <p>Livrables:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 document proposition de travail: 15 septembre 2018</li> <li>- 1 rapport avant-projet: 31 janvier 2019</li> <li>- 1 document révision du cadre de la performance: 15 avril 2019</li> </ul>
<b>Critères de sélection minimaux de l'équipe de travail</b>	<p>Formation universitaire et experts de l'évaluation.</p> <p>Maîtrise des langues espagnole et française.</p> <p>Connaissance d'INTERREG et/ou des FESI...</p>
<b>Budget prévisionnel</b>	55 000 €

## 2.6. E4 Évaluation des objectifs spécifiques: Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3)

E4 Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3)	
<b>Axe(s) et OS concernés</b>	<p><b>Axe 1</b> - Dynamiser l'innovation et la compétitivité</p> <p><b>OS1</b>- Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+i</p> <p><b>OS2</b>- Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération</p> <p><b>OS3</b>- Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international</p>
<b>PI concernés</b>	<p><b>1b</b>- Favoriser des investissements des entreprises dans la R&amp;I et le développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur</p> <p><b>3b</b>- Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation</p>
<b>Nature de l'évaluation</b>	Analyse des effets du programme
<b>Objet et justification de l'évaluation</b>	
<b>Contenus minimaux de l'évaluation</b>	
<p>Le diagnostic du territoire transfrontalier a mis en évidence la faiblesse des investissements en R&amp;D dans le secteur privé, le manque de liens entre les centres de recherche et les entreprises, et la capacité d'innovation limitée des acteurs économiques du territoire. En réponse à ces faiblesses, l'axe 1 du programme vise à <b>intensifier les coopérations économiques</b> au sein de l'espace transfrontalier et à <b>soutenir la compétitivité</b> du territoire transfrontalier, par le biais en particulier de l'innovation et du développement des entreprises à l'international.</p> <p>L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des résultats et la portée du projet (durabilité, impact plus large sur les activités économiques du territoire transfrontalier).</p>	
<b>Questions évaluatives prioritaires</b>	
<b>Effectivité et efficacité de l'OS1</b>	
<p>4.1. Les innovations issues des projets soutenus dans le cadre de l'OS1 sont-elles <u>valorisées</u> (transfert, brevet, commercialisation) par les acteurs économiques, notamment lorsqu'il s'agit de TPE et PME ?</p> <p>Dans quelle mesure ont-elles permis de <u>créer de nouvelles activités</u> sur le territoire ou de consolider des activités existantes ?</p>	
<b>Critères de jugement</b>	<b>Éléments à observer</b>
Des actions de diffusion de l'innovation auprès des acteurs économiques sont	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'actions de diffusion de l'innovation, développement de modèles</li> </ul>

réalisées, des modèles de transfert de technologie sont développés	de transfert de technologie • Nombre et profil des acteurs économiques participants
Les acteurs économiques s'approprient les innovations (dépôt de brevets, commercialisation de nouveaux produits / services, etc.)	• Nombre de brevets, produits / services issus de la valorisation des innovations • Appréciation de la valeur ajoutée du POCTEFA dans la diffusion de l'innovation
La valorisation des innovations issues des projets soutenus a des retombées locales en termes de chiffres d'affaires et d'emplois pour les entreprises qui en bénéficient et les secteurs d'activités concernés	• Chiffre d'affaire généré au travers des projets, nombre d'emplois créés • Appréciation par les entreprises concernées des retombées sur leur activité

### Efficacité et impact de l'OS2

4.1. Dans quelle mesure les entreprises se sont-elles approprié les innovations en faveur d'un usage plus rationnel des ressources pour améliorer leurs process ?

Observe-t-on une réduction significative des impacts environnementaux de l'activité des entreprises du territoire?

Critères de jugement	Éléments à observer
Les entreprises du territoire transfrontalier ont connaissance des innovations en faveur d'un usage plus rationnel des ressources, via des actions d'information dédiées	• Réalisation d'actions d'information sur les innovations • Nombre et profil des participants
Les projets soutenus facilitent l'intégration de ces innovations dans les process des entreprises	• Nouveaux protocoles mis en place (changements dans les systèmes de production des entreprises) • Appréciation par les entreprises aidées de la valeur ajoutée du POCTEFA
Les entreprises ont optimisé leur usage des ressources	• Diminution des ressources consommées, des déchets/pollutions • Maintien/hausse de la productivité économique • Appréciation par les entreprises et les acteurs du programme de l'évolution des impacts environnementaux de l'activité

### Efficacité de l'OS3

4.1. L'assistance technique aux entreprises (OS3) leur a-t-elle permis de lever les freins à leur développement à l'international et à l'export ?

Ont-elles de ce fait augmenté leurs parts de marché et leur visibilité à l'international?

Critères de jugement	Éléments à observer
<p>Les actions d'accompagnement cofinancées ont contribué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A une meilleure connaissance des spécificités économiques de part et d'autre de la frontière</li> <li>• Au développement de coopérations dans des filières communes</li> <li>• A l'augmentation des opportunités de commercialisation à l'international pour les entreprises du territoire</li> <li>• Les entreprises aidées ont vu leur chiffre d'affaires à l'international augmenter</li> <li>• Les projets soutenus dans le domaine du marketing ont permis d'améliorer la visibilité à l'international des entreprises concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type d'actions mises en œuvre, profil des entreprises aidées (secteurs d'activité, taille, etc.)</li> <li>• Nombre de produits / services commercialisés à l'international dans le cadre des projets soutenus</li> <li>• Appréciation par les entreprises aidées de la valeur ajoutée du POCTEFA dans la levée des freins</li> <li>• Evolution du chiffre d'affaires à l'international des entreprises aidées</li> <li>• Appréciation par les entreprises aidées de la valeur ajoutée des projets pour leur visibilité à l'international</li> </ul>

<b>Questions évaluatives secondaires</b>	
<p><b>Focus sur les réseaux d'innovation transfrontaliers (OS1), utilité et pérennité</b></p> <p>4.4. Dans quelle mesure les <u>réseaux</u> d'innovation transfrontaliers soutenus dans le cadre de l'OS1 ont-ils permis de rapprocher la R&amp;D publique et la sphère commerciale et entrepreneuriale ? Quels bénéfices leurs membres (organismes de recherche, entreprises, etc.) retirent-ils de leur participation à ces réseaux ? Ces bénéfices sont-ils de nature à garantir la pérennisation de ces réseaux au-delà du soutien du programme ?</p> <p><b>Efficacité et impact de l'OS2</b></p> <p>4.5. Les technologies innovantes de réduction des pollutions ont-elles été déployées sur un nombre significatif de sites à enjeux ?</p> <p><b>Efficacité de l'OS3</b></p> <p>4.6. Dans quelle mesure les entreprises se sont-elles approprié les outils et méthodes de travail conjoint soutenus, pour se développer à l'international ?</p> <p><b>Synergie entre les 3 OS de l'axe 1</b></p> <p>4.7. Les innovations et transferts de technologies soutenus (OS1 et OS2) ont-ils aidé les entreprises du territoire transfrontalier à se développer à l'international et à l'export ?</p> <p><b>Efficacité globale de l'axe 1</b></p> <p>4.8. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à renforcer la compétitivité du territoire transfrontalier ? Quels sont les facteurs ayant facilité ou freiné l'atteinte des résultats ?</p>	
<p><b>Sources d'information et méthode d'évaluation envisagée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse globale des données de suivi des projets cofinancés</li> <li>➤ Enquête auprès des entreprises aidées</li> <li>➤ Entretiens avec les membres du Secrétariat conjoint</li> <li>➤ Si possible, analyse contrefactuelle des impacts des projets soutenus dans le cadre de l'OS2 pour les entreprises concernées</li> </ul>
<p><b>Organisation des travaux d'évaluation (interne / externe)</b></p>	<p>Collecte des données quantitatives et bilan technico-financier des réalisations en interne (Secrétariat conjoint et partenariat). Autres travaux en externe (cadre méthodologique, mise en œuvre des outils d'évaluation qualitatifs, formulation du jugement évaluatif, etc.).</p>
<p><b>Calendrier de travail et livrables</b></p>	<p>Cette évaluation sera effectuée durant l'année 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant le 15 mars 2020 : révision d'indicateurs et d'éléments pour le rapport annuel 2019. <u>Livrable: 1 document de révision</u></li> <li>- Avant le 15 décembre 2020 : documents complets, accompagnés de la révision actualisée pour le rapport annuel de 2020. <u>Livrables: 1 document intermédiaire septembre et 1 document définitif avant le 15 décembre.</u></li> </ul>

<b>Critères de sélection minimaux de l'équipe de travail</b>	Formation universitaire et experts de l'évaluation. Maîtrise des langues espagnole et française. Connaissance d'INTERREG et/ou des FESI...
<b>Budget prévisionnel</b>	40 000 €, TVA INCLUSE

## 2.7. D'autres spécificités: langues de travail

### DURANT LA PRESTATION

Les langues de travail durant la prestation seront l'espagnol et le français. Tous les livrables devront être remis dans les deux langues. Leur validation sera soumise aux critères suivants : rigueur et qualité des analyses, réponse des contenus à la commande.

## 2.8. D'autres spécificités: domaines de connaissance des évaluations

Au moins deux personnes de l'équipe proposée devront avoir une connaissance avérée des programmes INTERREG et/ou des FESI ainsi que de l'expérience en matière d'évaluation. La composition d'équipes francophones et hispanophones dans le cadre de consortium d'entreprises sera appréciée

Pour les évaluations spécifiques, il faudra compter sur du personnel expert dans le sujet concerné. Les besoins seront précisés dans chaque évaluation. Ce personnel expert pourra être soit interne à l'organisme, soit des professionnels externes qualifiés qui pourront être engagés comme sous-traitants. En cas de sous-traitance, cela devra être indiqué dans l'offre et elle ne devra pas dépasser 60 %.

Voir annexe II PCAP.

## 2.9. D'autres spécificités: format des livrables

### DURANT LA PRESTATION

Les documents des différentes évaluations seront remis aux formats WORD et PDF par courrier électronique à l'adresse indiquée par le responsable du pouvoir adjudicateur et dans les langues espagnole et française (2.7). Lors des réunions périodiques avec le pouvoir adjudicateur, les présentations devront être réalisées sur support Power Point.



## **2.10. D'autres spécificités: sous-traitance**

Si l'offre spécifie dans quelle(s) partie(s) du Plan d'Évaluation, phase 1, il est possible d'envisager une sous-traitance, celle-ci sera autorisée pour un montant maximal de 60%.

## **2.11. D'autres spécificités: modifications de l'équipe proposé par le prestataire**

Tout changement de personnel/de l'équipe devra être communiqué à l'entité contractante dans un délai maximum de 15 jours par le biais d'un courrier électronique adressé au Consorcio de la CTP. Lors de la communication de ce courrier, il faudra indiquer les coordonnées de la personne qui n'est plus en service et de celles qui la remplacent sous réserve qu'elle corresponde aux critères établis. Si les nouveaux candidats ne correspondent pas aux exigences du cahier des charges, le Consorcio de la CTP se réserve le droit de rejeter les propositions de substitution. Dans ce cas de figure, l'adjudicataire devra formuler une nouvelle proposition.

## **3. Contenu de l'offre technique (enveloppe 2 rubrique 11.2 PCAP)**

L'offre sera synthétisée dans un document de 50 pages au maximum. Elle sera présentée en espagnol et en français sur support numérique.

L'offre sera présentée dans un **rapport ou un mémoire descriptif comprenant les contenus des six évaluations** qui constituent la première phase du Plan d'évaluation.

En outre, ce rapport inclura :

- La méthodologie de travail pour les 6 évaluations.
- Le calendrier détaillé de travail de la première phase du Plan d'évaluation dans son intégralité, en détaillant chacune des évaluations objet du marché.  
La date de présentation des livrables (documents intermédiaires et finaux) pour chaque évaluation, tout comme la participation de l'équipe de professionnels pour chaque évaluation, devront être très clairement indiquées dans le calendrier de travail.
- Un schéma comprenant les outils utilisés, ainsi que les moyens de communication et de transmission de données, lors de chaque évaluation.
- Un schéma du contrôle qualité sur l'ensemble du marché.

- Des informations relatives à la gouvernance : structure, organigramme, composition et organisation de l'équipe. Un schéma global de la structure ainsi qu'un schéma pour chaque évaluation : l'organisme nommera une personne responsable de l'équipe durant toute la durée du marché et nommera la ou les personne(s) qui participeront à chacune des évaluations. Si aucune personne (expert) n'est nommée pour l'une des évaluations, les critères de sélection exigés pour ledit poste et la durée de la participation de l'expert durant le travail seront précisés.
- L'offre proposera un schéma de suivi interne entre le prestataire et le commanditaire, qui contiendra au moins une réunion mensuelle qui pourra être effectuée par voie télématique.

Signature :